



Procès Verbal

Commission nationale paritaire de la CCNMF

Date 08/06/2010

Auteur Arnaud ROUGER

Référence

Réunion du 8 juin 2010

Président Gérard PARENTIN

Présents Jean-Jacques AMORFINI, Thibaut DAGORNE, Pierre DREOSSI, Sylvain KASTENDEUCH, Alexandre LACOMBE, Jean-Pierre LOUVEL, Robert NOUZARET, Régis REBUFAT,

Assistent Stéphane BURCHKALTER, Ludovic DEBRU, Loïc MORIN, Benjamin VIARD, Arnaud ROUGER.

- **Adoption du précédent procès verbal**

La Commission,

adopte le procès verbal du 1^{er} avril 2010 sous réserve de préciser que les représentants de l'UCFP, l'UNFP et l'UNECATEF ont pour objectif que les travaux d'analyse juridique de la charte du football professionnel permettent que celle-ci devienne une convention collective étendue.

- **Proposition de modification de la charte du football professionnel pour 2010/2011**

La Commission,

adopte le document regroupant les modifications pour la saison 2010/2011 dans l'attente de sa validation définitive lors de la prochaine réunion.

- **Valeur du point pour 2010/2011**

La Commission,

après un large échange de vues sur l'opportunité d'augmenté la valeur du point pour l'ensemble des joueurs sous contrat,

propose de prendre sa décision définitive lors de la prochaine réunion.

- **Classification des centres de formation**

La Commission,



Procès Verbal

Commission nationale paritaire de la CCNMF

après avoir entendu le représentant de la DTN,

adopte le document ci-annexé de classification des centres de formation.

demande qu'une réflexion soit menée pour affiner le nombre de points nécessaires au passage d'une classe à l'autre.

- **Questions diverses**

- ✓ **Question de l'EA GUINGAMP du 26 mai 2010**

La Commission,

en réponse à la question concernant les modalités d'application de la réduction de rémunération prévu à l'article 761 de la CCNMF,

dit qu'il convient d'appliquer la baisse de 20% à l'ensemble des joueurs dont les contrats ont été conclus avant la relégation du club et ce, quelle que soit la date de signature ou de prise d'effet des contrats.

- ✓ **Situation du joueur Vincent ACAPENDIE**

La Commission,

compte tenue de la situation particulière de Monsieur Vincent ACAPENDIE et de l'accord intervenu entre les parties,

demande à la commission juridique de procéder à l'homologation du contrat présenté.

- ✓ **Dérogation concernant les conditions de signature des contrats aspirant ou apprenti**

La Commission,

dit qu'il convient d'étudier à nouveau cette question lors de la prochaine réunion.

- **Prochaine réunion**

Le 21 juin à 15h00.